— *Un fils brutal.* — Un habitant de la rue de Bruges a été dans la matinée de mardi victime de brutalités de son fils. Célestin Dupont, qui était en état d'ivresse, le malheureux père a reçu au cours d'une rixe qu'il eut avec son fils deux blessures à la joue gauche.

Les accidents du travail agricole. — Dans sa dernière réunion, le conseil supérieur de l'agriculture a modifié l'article 2 du projet de loi, concernant le chiffre de l'indemnité à laquelle a droit l'ouvrier agricole, en cas d'incapacité temporaire causée par un accident ; il a été décidé que le blessé recevra par semaine une indemnité de 50 0|0 de son gain hebdomadaire, après quinze jours d'incapacité.

Uccle. — *Découverte d'une distillerie clandestine.* — La police vient de découvrir dans le « château de Saint-Job », une installation complète de distillerie pouvant produire 90.000 francs d'alcool par mois. On estime que le préjudice causé au fisc depuis le fonctionnement de cette distillerie clandestine, est de 30.000 francs.

Heyst-sur-Mer. — *Signaux avertisseurs de tempêtes.* Un sémaphore vient d'être installé à l'extrémité de la digue (côté ouest), à côté de l'emplacement du poste de secours maritimes. Il se compose d'un bas mât avec haubans et bure, surmonté d'un mât de flèche et une vergue horizontale. Les signaux conventionnels seront transmis au moyen de pavillons, de flammes et de cônes. Les signaux d'avis de tempêtes seront faits pendant le jour au moyen de cônes de 3 pieds de hauteur et la nuit au moyen de lanternes.

Cours d'agronomie pour militaires (Hiver 1899-1900). — Par arrêté ministériel du 25 novembre 1899, il a été institué des cours élémentaires d'agronomie dans les villes de garnisons ci-après : Anvers, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Diest, Gand, Hasselt, Liège, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tournai, Tirlemont et Vilvorde.

Rolleghem-Cappel. — *Une rixe grave.* — Dimanche dans la soirée, une rixe grave a éclaté à l'estaminet des Trois-Rois tenu par M. Vuylsteck, sur la place de Rolleghem. Deux ouvriers, Polydore Parreyt, 20 ans, et Aldor Verbrouck se sont pour un motif assez futile pris de querelle. Parreyt reprochait à son adversaire de n'avoir pas pris sa défense dans une querelle qu'il venait d'avoir sur la rue et au cours de laquelle il avait reçu plusieurs soufflets.

A un moment donné Parreyt saisit la chope qu'on venait de lui servir et en porta un coup violent à la tête de l'agresseur qui s'affaissa sur le parquet. Un des frères de l'agresseur qui se trouvait dans l'estaminet donna un coup de poing sur la lampe qui s'éteignit. Profitant de l'obscurité, Polydore Parreyt, s'armant d'un couteau, s'acharna sur sa victime et lui en laboura la figure.

Un des frères Verbrouck qui se trouvait *également présent* intervint à son tour et une lutte générale s'ensuivit dans laquelle le second Parreyt reçut de nombreux coups de poing. Aldor Verbrouck, transporté chez lui après la scène a reçu les soins d'un docteur qui a jugé son état assez grave. Le parquet de Courtrai se transportera aujourd'hui à Rolleghem à l'effet d'instruire cette affaire embrouillée.

Courtrai. — *Erection d'un monument à Guido Gezelle.* — Une réunion de nombreux amis et admirateurs de Guido Gezelle a eu lieu hier, dans la salle du cercle l'Union catholique, sous la présidence de M. l'échevin Georges Vandal. De l'assentiment unanime, un comité a été constitué pour ouvrir une souscription populaire pour l'érection d'un buste monumental au poète flamand. Le bureau du comité est ainsi constitué : MM. Reynaert, bourgmestre, et Degryse, doyen, présidents d'honneur ; Cam. Vercrysse, président ; Deconinck, curé de Notre-Dame, vice-président ; Camille Bruloot et Georges Vandal, secrétaires ; Romain, Ickx, trésorier.

— *Audience correctionnelle du mardi 5 décembre 1899.* — Présidence de M. Jonckheere. — Pollet Rosalie, âgée de 54 ans, épouse Demeyer Jean, ménagère à Mouscron-Mont-à-Leux, qui s'était rendue coupable d'abus de confiance au préjudice de Devos Pélagie, cabaretière, habitant au même hameau, a été condamnée à l'audience de ce jour à un mois de prison, vingt-six francs d'amende ou huit jours de prison, ainsi qu'aux frais du procès.

Neirynck Jean, cabaretier à Menin « Schansstraet », déposa le 26 mai dernier une plainte au commissariat de police de Menin contre les nommés Vercruysse Jules, 22 ans, cordonnier, et Plettinck Virginie, 20 ans, dentellière, tous deux demeurant à Thielt, qui étaient en logement chez ce dernier et qui étaient partis en emportant plusieurs effets d'habillement et sans avoir payé leur pension. Tous deux furent cités à comparaître devant le tribunal sous l'inculpation de vol ; ils ont été, à l'audience de ce matin, acquittés, les faits mis à leur charge par ledit Neirynck n'étant pas établis.

Herseaux. — *Réunion du Conseil communal.* — L'assemblée communale se réunira le mardi 26 décembre, à cinq heures du soir, à la Maison Commune, pour sa dernière session de 1899.

LA SAINTE-CÉCILE

Roubaix. — La société chorale du « Grand St Joseph » fêtera la Sainte-Cécile le dimanche 10 décembre, sous la direction de son chef M. Julien Lefebvre, elle exécutera en l'église Saint-Joseph, pendant la grand'messe de dix heures, messe solennelle à quatre voix de Saintis. A la même messe, les Mandolinistes Roubaisiens, sous la direction de M. G. Rottier exécuteront les morceaux suivants : Fantaisie sur *Martha* de Flotow. *Sur les flots* : de Monti.

Wattrelos. — La musique *Les Enfants de la Lyre* se fera entendre le dimanche 10 décembre, pendant la messe de 11 heures 1/2. Le banquet aura lieu le lundi, à 7 heures précises, au local, chez M. Delmotte-Beuscart.

Croix. — La fanfare de cavalerie *La Renaissance* de Croix exécutera, pendant la grand'messe, à l'église Saint-Martin, le dimanche 10 décembre 1899 : 1° Allégro militaire, par Edmond Jacquemain ; 2° Air varié (1er prix 1899), Fénélon Jacquemain ; 3° Méditation religieuse, id. ; 4° *Les rêves de Ninon*, ouverture, Edmond Jacquemain ; 5° *Le Dragon*, P. R., id. — Après la messe, sortie en ville ; banquet à trois heures.

Wasquehal. — C'est dimanche prochain, 10 décembre, que la société chorale « Les Amis Réunis » célébrera la fête de Sainte-Cécile. A cette occasion, elle se fera entendre pendant la grand'messe, elle donnera une audition de la messe d'accompagnement d'orchestre symphonique. Le banquet aura lieu le même jour, à cinq heures du soir, au café Détailleur-Quesnoy sur la place.

Tourcoing. — La Musique Municipale donnera sa fête Sainte-Cécile dimanche prochain 10 décembre. Selon les traditions elle se fera entendre à onze heures et demie dans l'église Notre-Dame-de-Lourdes ; elle exécutera les morceaux suivants : *La Réformation*, symphonie de Mendelssohn ; *Ruy Blas*, ouverture, de Mendelssohn ; *Mon Pays*, Marsch. La valeur artistique de ce programme, avec le fini d'exécution que nous connaissons à notre Harmonie Municipale, sera très appreciè par tous les amateurs de musique.

Croix-Rouge. — L'« Harmonie de la Croix-Rouge », célébrera sa fête Ste-Cécile, les dimanche 10 et lundi 11 décembre 1899 : à ce sujet, elle invite ses membres protecteurs et honoraires à y prendre part en les priant d'envoyer leur adhesion au plus tôt. La liste d'inscription sera close le mercredi 6 courant soir ; les adhésions sont reçues au siège de l'harmonie. La fête comprendra l'exécution pendant la messe Ste-Cécile, à 10 heures, en l'église paroissiale Saint-Joseph (Croix-Rouge) ; à 11 heures les sérénades traditionnelles, à 2 heures, banquet par souscription au dit siège ; à 8 heures, bal intime, offert et réservé spécialement aux familles des membres actifs, protecteurs et honoraires, et le lundi à 4 heures, promenade dans le quartier, sérénades diverses, à 8 heures, souper et fête intime. La souscription pour le banquet du dimanche est de 4 francs et pour le souper du lundi de 2 francs. Le programme d'exécution des morceaux que l'harmonie donnera pendant la messe de Ste-Cécile sera publié prochainement.

Neuville-en-Ferrain. — C'est dimanche prochain, 10 courant, que la Musique municipale fêtera Sainte-Cécile, à cette occasion elle se fera entendre à la messe de dix heures, où elle exécutera deux morceaux choisis pour cette circonstance. L'après-midi la musique parcourra les principales rues de la commune en jouant des entraînants pas redoublés. Le soir, à sept heures, aura lieu à la maison commune le banquet traditionnel auquel les membres honoraires sont invités. Quelques artistes distingués se feront entendre pendant le banquet, et s'efforceront d'égayer la société.

Bondues. — La fête Sainte-Cécile a été célébrée à la musique municipale avec beaucoup d'entrain. Voulant affirmer de nouveau sa sympathie à son dévoué vice-président, M. Alfred Desbonnets, qu'une longue maladie retient à la chambre, la société s'est rendue chez lui le matin, afin d'offrir ses souhaits. M. Carlos Florin, président, a remis à M. Desbonnets un magnifique cadeau au nom des musiciens.

La messe que la société, dans une pieuse intention, fait célébrer pour ses membres défunts, a eu lieu à 11 heures, devant une nombreuse assistance. Le banquet offert aux membres honoraires a été donné, ainsi que nous l'avons annoncé, au café de l'« Harmonie », siège de la société.

Au dessert plusieurs toasts ont été portés, notamment par M. Florin, président de la musique, à M. Reno d'Hespel, maire, et aux membres de l'administration communale présents au banquet ; M. le maire répond que la musique municipale peut compter sur le concours du conseil.

M. Joseph d'Hespel, à son tour, prononce une charmante allocution, il la termine en portant un toast à M. Desbuequois, président de la Société des Anciens Militaires. Ce dernier remercie M. Joseph d'Hespel et boit aux succès futurs de la musique municipale.

Un brillant concert a suivi le banquet. Y ont pris part : MM. Dumoulin, Carlos Masurel, Hector Struyve, Jean Baert et Rogier. La fête ne s'est terminée qu'à une heure assez avancée de la soirée au milieu de la plus franche gaîeté.

Estaimpuis. — C'est dimanche prochain 10 décembre que la fanfare « La Lyre » se fera entendre pendant la messe de 10 heures. Elle exécutera les morceaux suivants, sous la direction de son sous-chef dévoué, M. Raymond Losfeld : 1. La Fée Triomphale, par Van Dam ; 2. Bluette, par Furbe.

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA HAUTE-COUR

Suite de l'audience du mardi 5 décembre

LA DÉPOSITION DE M. HENNION

Paris, 6 décembre. — L'audience est reprise à 3 h. 50.

M. Hennion est réintroduit. M. de Sabran-Pontevès déclare que le rapport des agents de police de Bruxelles, mentionné par M. Hennion, est absolument exact. L'inculpé ajoute même que le duc d'Orléans a récompensé les agents de leur zèle en leur envoyant du champagne et des cigares, ce qui semble indiquer que le prétendant s'est payé la tête des agents.

M. Ballière, relevant dans le rapport de M. Hennion, l'indication qu'au cours de manifestations que devait provoquer la Ligue des patriotes, il devait, lui Ballière, monter à cheval, demande qu'on amène ce cheval ici, comme on l'a fait pour les grilles et les portes du fort Chabrol. (Rires).

M. Hennion répond que ce renseignement lui ayant été fourni, il n'a fait que le reproduire.

M. le Provost de Launay pose diverses questions à M. Hennion au sujet du dîner de Mme Yung et de diverses réunions d'hommes politiques, et il demande au témoin s'il maintient les affirmations contenues dans son rapport.

M. Hennion dit que son rapport n'affirme rien. Il garantit simplement la source de ses renseignements.

M. Guérin relève de nombreuses contradictions et inexactitudes dans le rapport de M. Hennion. Celui-ci répond qu'il considère ses renseignements comme exacts, mais il ne peut en indiquer la source.

M. Cailly pose aussi quelques questions à M. Hennion. Puis M. de Sabran-Pontevès déclare que, cité vingt-quatre fois dans le rapport, il l'est vingt-trois fois inexactement. Il affirme, sur son honneur, n'avoir jamais eu de rapports d'argent avec M. Guérin.

Sur la demande de Me Ménard, M. Hennion se déclare prêt à communiquer à la Haute-Cour la dépêche lui annonçant, le matin du 24 juin, la manifestation qui devait se produire dans l'après-midi à Auteuil.

Il déclare qu'en arrivant sur le champ de courses, il communiqua cette dépêche à M. Blanc, préfet de police. Celui-ci lui dit qu'il avait pris des mesures de précaution ; mais qu'il les avait prises en dehors de l'enceinte du pesage, ne se doutant pas que des manifestations allaient se produire en cet endroit.

Me Quentin, avocat de M. Barillier, demande à M. Hennion s'il maintient avoir eu connaissance, le matin des obsèques de M. Félix Faure, des manifestations qui allaient se produire l'après-midi. M. Hennion répond affirmativement.

Me Quentin lui demande s'il en avait averti ses chefs. — Parfaitement, dit M. Hennion.

Me Hennion : Comment se fait-il alors que le gouvernement n'ait pas pris de mesures?

M. le président : Je ne poserai pas la question.

Me Quentin constate alors simplement que le gouvernement, qui, au dire de M. Hennion, était prévenu, n'a pris aucune mesure pour empêcher les manifestations.

Me Quentin, à M. Hennion. — Vous avez affirmé qu'un fiacre vous suivait, contenant environ quatre mille cartouches?

M. Hennion. — Je confirme ces renseignements sous les mêmes réserves que les autres.

Sur une demande de Me Lagache, M. Hennion déclare qu'il n'attache pas une importance capitale aux dates de ses rapports.

Me Lagache demande au président de lui communiquer les originaux des divers rapports pour qu'on puisse vérifier les dates. (Mouvement.)

Le procureur général. — Il n'est pas possible de livrer les minutes de documents confidentiels (bruit). Non, Messieurs, il n'y a pas de police possible si on livre les noms des indicateurs.

Me Lagache. — Il ne fallait pas citer de pareils témoins ! Pourquoi ne pas me livrer ces rapports, alors qu'à Rennes, on n'a pas craint de violer les secrets sacrés de la défense ?

Le tumulte est extrême.

Me Lagache : Les renseignements qui présentent M. Barillère comme devant commander trois brigades, sont-ils donnés sous réserves ? — M. Hennion : Oui (exclamations). — Me Lagache : Et il est depuis 145 jours en prison ! (Mouvement.)

VIF INCIDENT

Me Hornbostel. — Je demande si M. Hennion a vu, de ses yeux vu... (Tumulte sur les bancs des sénateurs).— Me Hornbostel. Les hurlements des sénateurs ne m'empêcheront pas de parler. (Violentes protestations à gauche). — Le président. Je vous arrête, maître, je relève votre mot.

Me Hornbostel. — Quand j'ai dit hurlements, j'ai voulu dire qu'on m'empêchait de parler. Si, il y a trente ans, Monsieur le président, vous vous étiez trouvé dans ma situation, auriez-vous retiré le mot ? (Tumulte épouvantable).

Le président. — Je n'aurais pas offensé mes juges.

A ce moment, Me Falateuf intervient en qualité de bâtonnier, et demande au président de conserver la parole à Me Hornbostel. — Me Hornbostel. — Quand je prononce un mot, je ne le retire pas. — Le procureur général intervient à son tour et demande l'application de l'article 18 de la loi de 1822. Il réclame la peine de la réprimande.

Le calme revenu, Me Jacquemont pose plusieurs questions à M. Hennion. Me Evain en pose également et lui demande d'où viennent ses renseignements sur Dubuc. M. Hennion dit qu'il ne peut répondre.

Me Evain dépose alors des conclusions demandant à la Cour de décider que le témoin sera obligé de dire la source des renseignements, sinon déclarer que le rapport ne saurait être invoqué comme preuve.

Le procureur général réplique en citant un arrêt de la cour de cassation, déterminant les exceptions qui permettent à des témoins de se retirer derrière le secret professionnel.

Le procureur général déclare renoncer, d'accord avec Me Ménard, à l'audition de MM. Naran, Chipy, Verdier, Reblin et Gobner. L'audience est levée à 6 heures 45 et renvoyée à demain, 1 heure et demie.

LA CHAMBRE DU CONSEIL

Me Hornbostel suspendu pour trois mois

En chambre du conseil, la Cour a prononcé, à une forte majorité, contre Me Hornbostel, la peine de trois mois de suspension, alors que le procureur général n'avait requis que la simple réprimande; quant aux conclusions de Me Evain, elles ont été rejetées à mains levées.

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve
AGENCES :
Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 41, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.
La Compagnie Financière Belge-Française fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes
OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces
Opérations de Banque et d'Escompte
Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.
AU COURTAGE DE 1 0/00
et au cours moyen de la journée.
Constitutions de Sociétés industrielles et commerciales.
Ordres de bourse sur toutes les places françaises et étrangères.
Paiement de tous coupons sans frais à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du mardi 5 décembre 1899

PARIS, 5 décembre.

Les premières transactions se sont effectuées, pour la plupart des valeurs, aux environs des cours où elles s'étaient établies hier en clôture. Les dispositions à la fermeté ont dominé ensuite un certain temps, mais les réalisations sont devenues peu à peu plus nombreuses, et ont déterminé une certaine réaction.

Ce revirement a été dû en grande partie à la faiblesse des valeurs sud-africaines, faiblesse relative bien entendu, et qui ne s'accuse jusqu'à présent que par des différences de prix dénuées d'une réelle importance.

Ce recul, si peu accentué qu'il soit, n'en atteste pas moins un certain état d'énervement du marché britannique.

Marché officiel. — *Comptant.* — Après un début assez satisfaisant, les cours ont suivi une marche rétrograde, sans pouvoir remonter le courant de réalisations.

Terme. — L'ouverture a été fort bonne ; malheureusement la faiblesse persistante des mines d'or à Londres a quelque peu contrecarré ces dispositions satisfaisantes. Mais il n'y a pas eu de recul à proprement parler, à peine un peu de tassement, fort aisément supporté au surplus. Cependant, en clôture, la tendance a été plutôt lourde.

Marché en banque. — La faiblesse de Londres a exercé encore aujourd'hui une fâcheuse influence sur notre marché. Des réalisations assez nombreuses ont été effectuées et la clôture s'est faite presque partout à un niveau inférieur à celui de la veille.

BRUXELLES, 5 décembre.

Terme. — Le marché a terme modifie son allure du tout au tout, il est très faible aujourd'hui sur les cours d'hier. Le Brésilien recule à 61,25, l'Extérieure fait 67,50, Saragosse 273, Nord d'Espagne 498 après 504. Le lot Turc est également faible à 126 et 126,50, le Métropolitain recule de 466,50 à 464.

Comptant. — La vogue persiste aux titres houillers et nombre de valeurs du groupe sont en hausse nouvelle. Les charbonnages belges dépassent 400, Houillères Unies 229. Réunis de Charleroi 632,50, 3 0|0 mieux à 97,50. Aux banques, nouvelles et nombreuses demandes de titres de la Compagnie nationale financière demandés à 155 pour l'action de capital et à 253,50 pour l'action de dividende. La part de réserve faiblit à 234.

Hausse de l'Ordinaire Chemin du Congo à 2137.50, de l'Ordinaire Haut-Congo à 2175. Ordinaire Katanga à 700. Dividende Magombé (produits du) 83.75. Aux Tramways Jouissance Union très voulue à 61.25. Le reste est calme. Titres sidérurgiques très demandés, les Aciéries d'Anvers Capital 153. Aumets-la-Paix 680. Ordinaire ; Forges et laminoirs St-Fiacre 835. Zincs faibles. Vieille-Montagne 764.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière, »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN
LILLE, 24bis, r. Esquermoise ; ROUBAIX, 14, rue St Georges ; TOURCOING, 8, boulevard Gambetta ; ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque ; VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry ; ARRAS, 16, rue des Capucins ; DOUAI, 50, rue de Bellain ; PARIS, 44, rue de la Victoire ; AMIENS, 17, rue Porion ; SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie ; ROUEN, 63, r. Jeanne d'Arc ; HAVRE, boulevard de Strasbourg ; TOURNAI, 30, place du Parc ; PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin ; GAND, 43, rue de Brabant ; BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.
Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*
Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.
ORDRES DE BOURSE
Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*
Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.
La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

Nouvelles Militaires

Sur la liste par corps d'armée, des sous-officiers admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'école militaire d'infanterie en 1900, nous relevons les noms suivants pour le 1er corps d'armée :

1er régiment. Alexandre, sergent, et Deprez, sergent-major. — 8e régiment. Caillieux et Legry, sergents. — 33e régiment. Poterat de Billy, sergent. — 43e régiment. Dupont, sergent-major ; de Laigue, sergent ; Larocque, sergent-fourrier, et Pastric, sergent. — 73e régiment. Hus, sergent, et de Lenclos, sergent-major.

84e régiment | Bracq, sergent ; Brisoux et Riottot, sergents-majors. 110e régiment. — Echement, serhent, et Maréchal, sergent-major. — 127e régiment. — Sandron, sergent. 16e bataillon de chasseurs. — Dubech, sergent. — Ecole militaire préparatoire de Montreuil-sur-Mer. — Maitrot, sergent.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LE CONGRÈS SOCIALISTE
à Paris

LA SÉANCE DE MARDI SOIR

(D'un correspondant particulier)

Paris, 6 décembre, 2 heures 25 matin. — Suivant le mot historique de M. Charles Dupuy et tout comme si nous étions à la Chambre, la discussion continue. C'est le citoyen Groussier qui préside la séance du soir au cours de laquelle il ne va être question, comme dans les séances d'hier et d'avant-hier, que de M. Millerand : Une aide est venue, imprévue, aux parlementaires, du côté des syndicats ouvriers et des coopérateurs, et c'est le citoyen Moreau, secrétaire général du Syndicat des Omnibus qui la leur apporte, en demandant, au Congrès, de voter l'ordre du jour que voici, rédigé par un Lillois, le citoyen Salembier :

« Les délégués des syndicats adhérents au congrès général des socialistes français, considérant que le parti socialiste doit mener la lutte de classes sur tous les terrains à lui, et que, tout en revendiquant l'expropriation des moyens de production par la révolution sociale, ils ne sauraient se désintéresser des avantages immédiats qui peuvent assurer à la classe ouvrière les moyens de lutter d'une façon plus efficace pour l'amélioration de son sort et pour son affranchissement définitif, décident : « donnent mandat à leurs délégués d'obtenir de la commission des résolutions, une décision qui ne compromette pas les intérêts immédiats de la classe ouvrière organisée. »

En résumé, les syndicats estiment que l'entrée d'un socialiste dans le gouvernement n'est pas, pour eux, une mauvaise chose ; dès que nous avons vu que le citoyen Millerand faisait partie du nouveau Cabinet, dit leur représentant, nous nous sommes sentis plus forts, parce que nous avons compris que, derrière nous, nous allions avoir quelqu'un qui nous défendrait.

Et, ma foi, ce n'est pas trop mal raisonné, mais je vous laisse à penser si un tel langage a le don d'irriter les guesdistes ; l'un d'eux crie à l'orateur : « Les syndicats ne font pas de politique ». Il ne fallait pas nous inviter, répond avec infiniment de bon sens, le citoyen Moreau.

Mais voici Jules Guesde ; son apparition à la tribune est saluée d'une triple salve d'applaudissements.

Tout de suite, dès que le calme s'est fait, le grand pontife du socialisme doctrinaire entre dans le vif du débat ; son discours est, il faut le reconnaître, d'une logique implacable ; il est d'ailleurs d'une belle ordonnance et les arguments y sont gradués de manière à rendre leur maximum d'effet ; malheureusement, le timbre de la voix est désagréable et le son est cassant : on sent l'autoritaire.

Guesde commence par blâmer son contradicteur de la journée, Viviani :

« Si, dit-il, il n'y avait pas eu des Vaillant qui se sont faits condamner à mort en 1871, il n'y aurait pas, en 1899, de Viviani proposant, aux socialistes, une méthode nouvelle de combat.

» M. Viviani, ajoute-t-il, a fait appel, pour appuyer sa thèse, aux syndicats et aux coopératives ; jamais on ne fera croire que les syndicats sont disposés à vendre leur droit à la Révolution, pour un plat de lentilles, c'est-à-dire pour une misérable subvention, ou un certain élargissement de leur rayon d'action. »

L'orateur établit ensuite ce qu'il appelle la vraie doctrine du parti.

Il ne faut pas confondre, dit-il, l'action électorale avec l'action ministérielle ; dans la bataille, les socialistes doivent partout où ils le peuvent, faire des brèches dans la citadelle capitaliste, en chasser l'adversaire, et s'y installer en maîtres ; mais là où on ne pénètre pas par la volonté populaire, là où on ne pénètre que sur l'invitation de la bourgeoisie capitaliste, et par conséquent, dans l'intérêt de cette classe, le socialisme ne passe pas !

» Il ne faut pas confondre la lutte des classes avec la chasse au portefeuille. »

VIOLENT INCIDENT
L'expulsion d'un délégué

Mais vous connaissez la thèse et aussi l'orateur. Je n'insiste pas et j'arrive tout de suite au gros incident de la soirée.

A l'appui de sa doctrine intransigeante, Guesde apportait les déclarations des chefs du socialisme étranger qui, consultés sur la question, se sont unanimement prononcés contre la participation d'un socialiste à un gouvernement bourgeois : C'est, disait Guesde, l'ami des Bebel, des Liebknecht...., lorsqu'un : A bas Liebknecht ! retentissant lui coupa la parole.

Alors, une clameur indignée s'élève de la salle, et tous les regards des congressistes, chargés de colère, se tournent du côté droit, d'où est partie la fâcheuse interruption. Tous les membres du bureau se sont levés ; Jaurès s'est précipité sur le devant de l'estrade pour bien montrer, à l'assemblée, qu'il n'est pas le dernier à réprouver la parole impie, car c'est un parlementaire qui a proféré le blasphème.

M. Jaurès fait signe qu'il veut parler ; évidemment, il tient à se dégager, mais les guesdistes, heureux de l'incident, se refusent à l'entendre. Montés sur les chaises, ils crient à tue-tête : « Démission ! Démission ! Expulsion ! »

Le Président est impuissant à rétablir le calme ; Jaurès continue à s'agiter sur le devant de la tribune ; il proteste contre l'interrupteur qui a déchaîné la tempête, mais les clameurs des guesdistes couvrent sa voix. Ils crient : Guesde ! Guesde ! celui-ci, assis près du Président et ravi, sans doute, de l'interruption, attend que le silence se soit rétabli.

Comme Jaurès réclame toujours la parole, Lafargue grimpe sur l'estrade et va droit à l'ancien député de Carmaux.

Une altercation se produit ; les amis de Jaurès le croient menacé; alors une poussée se produit; l'estrade est envahie; c'est une mêlée confuse; on ne voit plus qu'un inextricable mélange de bras qui se lèvent, de poings qui se tendent, de cannes qui s'agitent ; toute la salle est secouée ; un instant on peut craindre que les deux partis vont se ruer l'un sur l'autre ; fort heureusement les congressistes s'en tiennent à la menace ; il n'y a pas de coups échangés.

Un calme relatif se fait qui permet au Président de dire que le bureau est unanime à protester contre l'odieuse interruption, et à envoyer, au nom du Congrès, un salut fraternel à la démocratie socialiste allemande, et à son vénéré doyen.

Le bruit recommence, lorsque le Président annonce, à l'assemblée, que l'auteur de l'interruption, le citoyen Joindy, rédacteur à la *Petite République*, demande à s'expliquer, c'est à grand'peine que Groussier obtient un peu de silence.

Joindy en profite pour affirmer ses sentiments internationalistes, mais il est dreyfusard avant d'être socialiste, et l'attitude de Liebknecht dans l'affaire l'a indigné.

Quand j'ai vu, dit-il, dans la *Libre Parole* et l'*Intransigeant* d'hier, affirmer les sentiments haineux de Liebknecht contre ceux...

L'assemblée ne le laisse pas achever la phrase; des bancs guesdistes et blanquistes partent, comme un coup de tonnerre, les cris : A la porte ! A la porte !

Le président met aux voix l'exclusion du dreyfusiste Joindy ; elle est prononcée à la presque unanimité et la majorité souligne la portée de ce vote en entamant le refrain de l'*Internationale*.

Après une intervention peu heureuse de Faberot, qui voudrait que le Congrès ait la patience du véritable révolutionnaire *(sic)*, Guesde continue son discours, en lisant une citation d'un article de Gérault-Richard, paru dans la *Petite République*, le 28 janvier 1899, et où l'ami actuel de M. Millerand affirmant la pure doctrine collectiviste, disant que les socialistes ne doivent s'approcher du pouvoir que pour en chasser la bourgeoisie ; un socialiste qui agirait autrement commettrait une véritable apostasie.

Guesde soutient, d'ailleurs, que la tactique nouvelle, que l'entrée de Millerand a inaugurée, serait, pour le parti, la marche vers la banqueroute.

Ah ! dit-il, l'arrivée d'un socialiste au pouvoir a fait naître beaucoup d'illusions, beaucoup d'espérances disparues, écrasées sous les charges de cavalerie. On prétend, il est vrai, qu'on a sauvé la République ; non, on ne l'a pas sauvée, on l'a livrée à la désespérance des masses !

Avec Guesde, on avait entendu le logicien, le théoricien; avec les citoyens Heppenheimer et Pouard, on entend deux socialistes qui paraissent surtout être des gens pratiques. A leur avis, on n'attire pas le peuple avec de belles théories, mais avec des réformes tangibles, et, sans renoncer à l'intégrité de la doctrine il faut se rejouir des résultats acquis. Et l'entrée de Millerand dans un ministère bourgeois ne leur semble pas du tout préjudiciable au parti, bien au contraire.

83 orateurs étaient encore inscrits pour parler sur la même question ; le Congrès, qui se juge édilité, prononce la clôture. On va procéder au vote, quand Maxence Roldes, l'agitateur du Creusot, dit qu'il a quelques observations à faire. Les guesdistes qui, tout-à-l'heure, ont voté la clôture, lui donnent la parole.

Cela étonne assez généralement, car Roldes paraît devoir soutenir la cause du ministre du commerce et, de fait, ce sont les parlementaires qui l'applaudissent tout d'abord.

Mais, lorsque l'inventeur de « l'exode » raconte ce qui se passe au Creusot, depuis la sentence arbitrale, les renvois des syndiqués, les exécutions sommaires des grévistes et conclut de ces faits à l'impuissance de M. Millerand, ce sont les guesdistes qui lui font fête.

Il parle depuis trois quarts d'heure, lorsqu'à minuit et demi, je quitte la réunion ; un guesdiste me prend par le bras à la sortie et résume d'un mot son discours : Il est en train de lui donner le coup du lapin !

Le vote de demain nous apprendra si cette impression, qui est aussi la mienne, est juste et si Millerand a encouru la peine de l'excommunication majeure.

H. SARRAZANAS.

Le remplacement du procureur-général Bernard

Paris, 5 décembre. — Nous avons signalé hier, d'après le journal la *Presse*, le bruit du remplacement de M. Bernard, procureur-général devant la Haute-Cour, par M. Farrut, avocat-général près la Cour de cassation.

Ce soir, un organe dont on connaît les attaches avec le ministère de l'intérieur, le *Courrier du Soir*, dit que ce bruit semble se confirmer. L'organe officieux parle de l'état de fatigue du procureur Bernard, mais il n'est pas invraisemblable de supposer que les violentes incriminations dont sa maladresse a été l'objet comme nous l'avons dit, de la part du garde des sceaux, et l'échec moral que lui a infligé la Haute-Cour, ne seront pas étrangers à l'événement, s'il se réalise.

D'autres disent que M. Bernard est surtout ennuyé de la tournure que prennent les choses et qu'il chercherait tous les prétextes pour ne pas survivre à l'effondrement de son accusation.

La déposition de M. Hennion à la Haute-Cour

Paris, 5 décembre. — M. Henri Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* de demain :

« Cet Hennion, contre lequel j'ai déposé une plainte pour faux témoignage et imputation calomnieuse, dont M. Bernard persiste à ne me donner aucune nouvelle, le voilà donc convaincu de forfaiture. Eh bien, puisqu'il s'est effondré hier sous les démentis, son rapport s'effondre avec lui, et le complot disparaît dans cet effondrement. »

Dans l'*Eclair* de demain, cette autre appréciation :

« La police est une chose; la justice en est une autre, M. Hennion a pu penser que son rôle était d'affirmer; M. Bérenger n'a pas pu ignorer que le sien était d'examiner.

« Le procès a été précédé d'une instruction. Il y avait une commission formée de sénateurs qui avaient reçu, de la haute assemblée, le mandat d'infirmer minutieusement sur tout les faits produits par l'accusation. Comment expliquer qu'elle n'ait pas soumis, à une vérification rigoureuse, chacune des affirmations d'un rapport de police dont le procureur général faisait son arme principale? »

Plus de Sénat

Paris, 5 novembre. — Les inquiétudes gouvernementales, au sujet de l'échéance du mandat sénatorial au 4 janvier, font surgir les propositions les plus abracadabrantes. Les officieux émettent l'idée qu'à la rentrée de janvier, le Sénat ne renouvelle pas son bureau, ce qui supprimerait, en fait, la vie parlementaire du Sénat, jusqu'à la fin de janvier. Ils continuent également à parler d'une loi qui prorogerait les pouvoirs du Sénat actuel, etc. Peut-on rêver un gâchis plus complet ! ! !

La candidature du général Mercier

Paris, 5 décembre. — Voici ce que dit le *Gaulois* de demain de la candidature du général Mercier :

« La candidature du général Mercier emprunte, aux circonstances dans lesquelles elle se produit, une signification sur laquelle on ne doit pas se méprendre. C'est la protestation vigoureuse, indignée des électeurs contre les hommes qui ont rêvé l'effondrement du pays, et aussi les ministres, les députés et les sénateurs qui, par faiblesse, par rancune ou par ambition, se sont faits leurs complices.

» La situation est nette et c'est aux cris de : Vive l'armée ! que les électeurs se rendront aux urnes, et voteront pour le général Mercier. »

La chute des feuilles

Paris, 5 décembre. — On annonce que la feuille dreyfusiste *Les Droits de l'Homme*, vient de cesser sa publication.

Au Congrès des Etats-Unis
Le message du président Mac-Kinley

Washington, 5 décembre. — Le message présidentiel, qui a été lu aujourd'hui au Congrès, constate que les Etats-Unis sont dans un état de prospérité inconnue jusqu'à présent. Les exportations seules pour 1899 dépassent de plus d'un milliard les importations et les exportations combinées de 1870.

Le message engage le Congrès à étudier les moyens d'augmenter la flotte marchande et militaire; il insiste sur la nécessité d'un canal reliant l'Atlantique et le Pacifique. Parlant de la guerre sud-africaine, le Président dit :

» Nous sommes restés fidèles au précepte, d'éviter des alliances embarrassantes sur des questions qui n'ont pas un intérêt direct pour nous. »

Parlant du traité de Samoa, qui accorde aux Etats-Unis les mêmes privilèges, et les mêmes conditions commerciales et maritimes dans l'île, qu'à l'Allemagne, le Président dit :

« Nous ne voulions pas présenter une proposition abrogeant le triple contrôle, si elle ne nous avait pas confirmés dans tous nos droits, si elle n'avait pas sauvegardé nos intérêts nationaux.